

# POSTULAT

<b>Auteur</b>	AdG/LA, par Reinhold SCHNYDER et Gilbert TRUFFER, CVPO, par Martin LOETSCHER et CSPO, par Martin KALBERMATTER
<b>Objet</b>	Le centre médical d'urgences doit rester à l'hôpital
<b>Date</b>	10/09/2020
<b>Numéro</b>	2020.09.282

A fin juin 2020, la scission du centre d'urgences des médecins généralistes du Haut-Valais (HANOW) de Viège a été unilatéralement décidée par le centre hospitalier du Haut-Valais.

Pour la population haut-valaisanne, le centre médical d'urgences constitue une solution adaptée, conforme aux besoins des patients et avantageuse, en cas de consultation d'urgence en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux. Dans le cadre du centre médical d'urgences, les patients peuvent en effet être traités sans qu'une admission formelle à l'hôpital soit nécessaire. Pour les médecins, le regroupement du service d'urgences en un seul et même lieu s'est avéré un énorme soulagement, le rattachement au centre hospitalier du Haut-Valais ayant simplifié efficacement le triage des patients. Même pour le centre hospitalier du Haut-Valais, il est plus avantageux de faire traiter quelque 6000 patients par des médecins expérimentés.

Dans le Haut-Valais, il est toujours plus difficile de trouver des médecins disposés à exercer dans des cabinets de généralistes. Le service de garde, rattaché au centre hospitalier du Haut-Valais, a pour effet de réduire le nombre de jours de service à accomplir dans les urgences et de renforcer l'attractivité de la profession de généraliste. Financièrement, le centre d'urgences des médecins généralistes fonctionnait bien jusqu'à ce que le Conseiller fédéral Berset décide de supprimer les taxes d'urgence, pour des raisons d'économie.

Il convient de trouver une solution avec les différents partenaires pour couvrir les déficits enregistrés au cours des dernières années et assurer le financement futur. Dans ce contexte, le canton, et le Service de la santé en particulier, doit prendre ses responsabilités au sens de service public.

## Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour que l'on aboutisse à une solution permettant de financer le service de garde médicalisé dans le Haut-Valais. Il convient au besoin de mettre à disposition des fonds publics afin de garantir que le service d'urgence rattaché à l'hôpital puisse continuer à fonctionner.